

somme, nous établirons nous-mêmes nos routes en vue de la prochaine élection. De sorte que la province aurait été placée dans cette alternative de refuser l'argent ou de laisser bouleverser ses droits provinciaux de telle façon que dans quelques années ils auraient disparu. Sans doute, nous avons la promesse du premier ministre que tout se passerait avec justice. Mais, surtout après ce qui s'est passé ici, mercredi soir, nous ne pouvons pas, personnellement, mais politiquement, avoir pour lui la même admiration que nous avons autrefois, ni accepter sa parole dans des questions de cette nature. Comme je le disais, sans le Sénat, les droits des provinces auraient disparu et si le Sénat fait son devoir à cette session, le résultat sera également très utile.

Je suis très incomplètement renseigné sur les intentions des sénateurs; je ne suis pas en état de dire ce qu'ils feront, mais je sais très bien ce que je ferais si j'étais à leur place. Si l'honorable chef de l'opposition était ici, il me rendrait le témoignage que j'ai volontairement cédé mes titres à un siège de sénateur, en faveur d'un représentant de ma race de la Nouvelle-Ecosse, qui est aujourd'hui membre de la Chambre haute.

J'ai pleine confiance dans les sénateurs, non à titre de libéraux, mais à titre de représentants de l'opinion publique au Canada et à titre de citoyens occupant de hautes positions dans ce pays. Je n'ai aucun doute que lorsque l'occasion s'en présentera, ils sauront faire leur devoir comme membres de cette grande institution que la Constitution nous a donnée pour la protection des minorités et des droits provinciaux. Je dis que j'ai pleine confiance dans le Sénat et vous vous rappelez, monsieur l'Orateur, que lorsque l'honorable député de Lincoln a proposé l'abolition de cette Chambre—il n'a pas renouvelé sa motion depuis le changement de Gouvernement—j'ai déclaré que les électeurs des Provinces maritimes entre autres, s'opposeraient à l'abolition du Sénat. J'ai aussi alors déclaré, comme ce soir, que les pères de la Confédération avaient mis le Sénat en dehors des agitations politiques, pour en faire le défenseur des droits des minorités. Les pères de la Confédération n'ignoraient pas que le Sénat ne serait pas appelé à défendre les droits spécialement confiés à sa garde, plus d'une fois tous les vingt-cinq ans. Mais ils comprenaient que si cette Chambre savait s'élever à la hauteur des circonstances, lorsque les intérêts confiés à sa garde seraient menacés, le pays serait amplement dédommagé des dépenses occasionnées par le maintien de cette institution.

Que devons-nous faire? Je ne suis pas en faveur des moyens violents, ni dans cette Chambre ni dans le pays; mais il est bon, dans l'intérêt du pays, que l'opposi-

tion puisse toujours mettre clairement et énergiquement sous les yeux du public les raisons pour lesquelles un projet de loi comme le bill naval ne devrait pas être adopté sans le consentement du peuple. Si on me demandait mon opinion, je dirais à l'honorable premier ministre: Retirez votre règlement de clôture, puis retirez votre bill naval et procédons à l'expédition des affaires du pays. Aux honorables membres de la droite, je dirais: Mettez à exécution la loi navale de 1910, basée sur la résolution votée à l'unanimité par cette Chambre en 1909; faites cela et nous vous voterons tout l'argent dont vous aurez besoin. Demandez des soumissions et faites construire des navires au Canada, par des ouvriers canadiens, avec des matériaux canadiens et donnez-nous une marine canadienne pour la protection des routes commerciales du Canada, une marine prête à voler au secours de l'empire, chaque fois que le Gouvernement le jugera à propos; faites cela et les affaires du pays ne souffriront pas de retard.

Nous avons reçu des offres de compromis. Hier ou avant-hier, sir Thomas Shaughnessy disait à Londres qu'il espérait que sir Wilfrid Laurier et l'honorable premier ministre en arriveraient à une entente et qu'une décision unanime serait prise sur cette question. Mais le 29 mars 1909, la Chambre exprima son sentiment unanime par la résolution soumise par le plus grand parlementaire de la droite, l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) et si les honorables députés de la droite ont renié cette résolution, la faute n'en est pas à nous. L'harmonie règnerait de nouveau si, ce soir ou demain, nos honorables adversaires décidaient de retirer... (Exclamation.)

Cela fait ricaner nos honorables amis, mais un temps viendra où ils ne riront pas. L'opinion publique trouvera tôt ou tard l'occasion de se manifester et d'ici à quatre ou six semaines, nos honorables amis de la droite se rendront peut-être compte que leur attitude n'est ni patriotique ni impérialiste et qu'ils auraient mieux fait de suivre les conseils que l'opposition leur donne en ce moment.

On prétend que la clôture a été adoptée dans le parlement anglais. L'Angleterre, avec une population de quarante-cinq ou cinquante millions, n'a qu'un seul parlement où sont discutées toutes les questions locales et internationales. Certaines modifications ont été apportées au règlement, pour faciliter l'expédition des affaires et non pour supprimer la liberté de parole comme le voudrait la résolution que nous étudions en ce moment. La population du Canada n'est que de sept ou huit millions et à part le parlement fédéral nous avons neuf législatures provinciales pour l'expédition des affaires locales et provinciales;